

 $\Delta$ 

abla

 $^{\Delta}$ 

**△** ∇

 $\Delta \nabla \Delta$ 

Quartier Clos Morcel Brillat Savarin - Bouvardière

## Appel à projets 2025 Note de cadrage

Dans le cadre de la politique la ville, la communauté de communes Bugey-Sud et ses partenaires soutiennent des projets visant à réduire les écarts de développement entre le quartier politique de la ville « Clos Morcel - Brillat Savarin - Bouvardière » et le reste du territoire et à améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

L'appel à projet lancé chaque année vise à soutenir des actions qui ont déjà montré leur intérêt auprès des habitants du quartier mais également à expérimenter de nouvelles actions répondant aux thématiques identifiées dans le nouveau contrat de ville 2024-2030 et répondant aux enjeux du territoire.

Pour être éligible, votre projet doit s'inscrire dans les axes définis par le contrat de ville et repérés comme prioritaires par les habitants et les politiques locales :

#### Accès aux services et à l'emploi

Favoriser l'accès à l'emploi
Garantir l'accès aux droits et aux services
Faciliter la mobilité

#### Education et parentalité

Garantir la réussite éducative Soutenir les parents dans leur rôle éducatif Encourager les habitants dans leur citoyenneté

#### Logement et cadre de vie

Favoriser la mixité sociale Développer l'attractivité des logements Rétablir la confiance habitants/bailleurs sociaux

#### Participation des habitants

Accompagner le Conseil citoyen Créer un Conseil citoyen jeunes Développer d'autres formes de participation

Une attention particulière sera portée aux projets associant à un de ces axes, la thématique de la lutte contre les discriminations et/ou celle de la prise en compte de l'égalité femme/homme.

## Principes généraux

Pour permettre une meilleure cohérence et lisibilité des actions sur le territoire, les porteurs de projets doivent obligatoirement prendre contact, au préalable, avec la Cheffe de projet Politique de la ville.

- Les projets doivent prendre en compte les attentes des habitants et les spécificités du territoire.
- Les projet innovants et portés par plusieurs acteurs seront priorisés.

4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

- La durée de financement est d'une année civile : les porteurs de projets doivent prendre en compte le fait que ces financements ne sont pas pérennes.
- La politique de la ville ne finance pas seule une action : les porteurs de projets doivent mobiliser un/des financement(s) complémentaire(s) de droit commun (publics et/ou privés).
- L'instruction et la validation des dossiers sont réalisées de manière collégiale : le porteur de projet s'engage à présenter son projet au Conseil citoyen et partenaires locaux.
- Les projets d'ordre culturel seront co-instruit avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et pourront faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention complémentaire.
- Une évaluation de l'action devra être réalisée et un bilan écrit remis à la communauté de commune en fin d'année civile. Le projet devra donc intégrer des critères d'évaluation adaptés.

















## Publics bénéficiaires

Les crédits politique de la ville alloués par l'Etat sont fléchés en direction d'actions bénéficiant aux habitants du quartier prioritaire de Belley.

**4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4** 

La communauté de communes Bugey-Sud souhaite que les actions puissent également bénéficier à l'ensemble des habitants du territoire ayant des besoins spécifiques repérés, notamment les primo-arrivants, les publics précaires et en insertion.

Les projets devront intégrer les indicateurs permettant d'identifier ces publics.

Une attention particulière sera apportée aux projets favorisant la mixité entre les habitants du quartier et le reste du territoire.

### Calendrier

Jeudi 19/12/24, de 9h à 11h, à la Maison des sociétés : Réunion de lancement de l'appel à projets, avec l'ensemble des porteurs de projets.

Lundi 20/01/25 de 15h à 20 h, à l'Espace pluriel : Rencontre des porteurs de projets avec les membres du comité technique et le Conseil citoyen. *Prévoir une présentation de 10 minutes*.

Mercredi 29/01/25 minuit : Date limite de dépôt des dossiers.

**Février-mars 2025**: Instruction des dossiers et validation.

A partir d'avril 2025: Notification de décision (sous réserve des délibérations des différentes instances).

Maison des sociétés : 98, rue de la République, Belley. Espace pluriel : 198, rue du 8 mai 1945, Belley.

# Etude des projets

Les projets seront étudiés par le Conseil citoyen et le comité technique. Ils seront ensuite validés par le comité de pilotage au vu des critères suivants :

- Pertinence du projet et de ses objectifs au regard des priorités et des besoins repérés.
- Cohérence des moyens prévus et du coût du projet.
- Dynamique de co-construction.
- Modalité de mobilisation du public et prise en compte de la mixité.

#### Liens et contacts

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec la Cheffe de projet Politique de la ville :

Alexandra JUILLET-COURTADON 06 19 18 71 57 politiquedelaville@ccbugeysud.com

Pour répondre à cet appel à projets, vous devez :

- Enregistrer votre demande de subvention sur la plateforme de l'ANCT : <a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr</a>
- Transmettre le dossier généré à l'adresse suivante :
  - politiquedelaville@ccbugeysud.com

## **Documents**

Documents complémentaires disponibles sur le site Internet de la communauté de communes Bugey-Sud :

- Le contrat de ville de Belley 2024-2030.
- La cartographie de la géographie prioritaire.
- Une notice explicative "dépôt en ligne Ain" sur la saisie en ligne du dossier de demande de subvention.

4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4













4 4 4 4 4 4 4 4 4



